

DESCRIPTION D'EMPLOI

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI		
Titre d'emploi : Infirmier(ère) clinicien(ne) assistant(e) infirmier(ère)-chef/ conseiller(ère) en soins infirmiers		TE no. : 9107
Statut : Temps complet	No. du poste : 0402	Syndicat : 821
Service : 0400 Psychiatrie adultes		Port d'attache : Hôpital Laurentien
Programme/Direction : Programme de santé mentale		
Supérieur immédiat : Chef de l'administration du programme de santé mentale		
Complété par : Béatrice Deleurence		

LIBELLÉ DU TITRE D'EMPLOI

Infirmier clinicien ou infirmière clinicienne qui, en plus des fonctions d'assistant infirmier-chef ou d'assistante infirmière-chef ou d'assistant du supérieur immédiat ou d'assistante du supérieur immédiat, élabore, s'assure de l'implantation, évalue et révisé les outils cliniques et d'évaluation de la qualité des soins.

Personne qui est appelée à conseiller l'établissement sur des questions relatives aux soins infirmiers et qui peut se voir confier notamment les responsabilités de: la conception, la diffusion, l'évaluation et la révision des programmes d'orientation, de formation et de mise à jour du personnel et des stagiaires; la conception, l'implantation, l'évaluation et la révision des programmes d'amélioration de la qualité des soins et des activités professionnelles et des programmes de prévention des infections.

Doit détenir un baccalauréat en sciences infirmières et un permis d'exercice de l'O.I.I.Q.

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité du chef du programme santé mentale, la personne titulaire du poste assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers en fonction des besoins de santé d'un groupe d'usagers et de leur famille qui lui sont confiés, conçoit, applique et évalue les programmes de soins requérant des connaissances avancées, visant des problèmes de santé complexes ou comportant des dimensions bio-psycho-sociales variées.

Cette personne participe au développement ou adapte des outils d'évaluation de la qualité des soins, elle coordonne le travail d'équipe et exerce un rôle consultatif auprès de ses collègues et de l'équipe interdisciplinaire. Elle participe à l'intégration du nouveau personnel et à la formation des stagiaires. Elle supervise l'enseignement fait aux clients dans les programmes spécifiques et collabore à la recherche.

En plus de dispenser des soins directs à la clientèle, elle assume la responsabilité de coordination dans une approche globale de la situation de soins tout en suivant une méthode planifiée d'utilisation judicieuse des ressources pour l'atteinte des objectifs de santé.

Sa pratique s'exerce dans un cadre interdisciplinaire et, au besoin, multi-organisationnel et elle a pour objet d'établir des objectifs communs de soins à une clientèle donnée, d'assurer le suivi des interventions proposées et de participer à l'évaluation des résultats.

Elle s'assure, en collaboration avec l'équipe, d'une prestation de soins efficace et de qualité à la clientèle dont elle a la responsabilité.

L'infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat est une personne ressource clinico-administrative. Elle évalue les priorités en tenant compte des aspects suivants selon les situations :

- pertinence, efficacité et efficience
- compétence et expertise des intervenants
- sécurité de l'utilisateur
- satisfaction des besoins de la clientèle
- accessibilité aux soins et services

Elle gère les priorités à partir des besoins des usagers et coordonne les activités de l'unité en tenant compte des dimensions suivantes dans l'évaluation des priorités:

- les situations à risque élevé
- les situations de soins planifiés à l'intérieur de l'équipe de soins
- les situations les plus susceptibles de causer des situations problématiques

Elle délègue les soins infirmiers aux membres de l'équipe en fonction de la charge du travail, des priorités et des expertises tout en tenant compte des ressources humaines disponibles.

Elle s'assure que chaque membre de l'équipe de soins assume ses responsabilités et fournit le soutien nécessaire à la réalisation du rôle de chacun.

Elle collabore à l'appréciation du personnel.

TÂCHES SPÉCIFIQUES

1. Agit comme personne-ressource et guide le personnel infirmier et l'équipe interdisciplinaire dans des cas complexes de soins nécessitant une connaissance clinique avancée.
2. Contribue à l'implantation de nouvelles approches cliniques en réponse aux situations complexes de soins.
3. Participe à l'élaboration, la révision et l'implantation des outils cliniques et des outils de travail facilitant l'application du processus de soins auprès de l'utilisateur / famille.
4. Collabore à l'élaboration du plan de cheminement clinique en partenariat avec l'utilisateur / famille et les membres de l'équipe interdisciplinaire.
5. Tient compte de la mission et des orientations de l'établissement quant aux modalités de distribution de soins.
6. S'assure que le personnel nécessaire est en place et qu'advenant une absence, la demande de remplacement est effectuée en fonction des normes du plan de contingence.
7. S'assure que les admissions en provenance de l'urgence ne sont pas retardées sauf lors de situations exceptionnelles.

8. Délègue les soins infirmiers aux membres de l'équipe de façon équitable en fonction de la charge de travail tout en tenant compte de l'expertise et de la disponibilité des ressources humaines.
9. S'assure que les collectes de données, les PTI et les plans d'intervention soient rédigés dans les délais prescrits et respectés.
10. Contribue à l'évaluation et à l'identification de la condition de l'usager considéré à risque.
11. Propose des interventions de soins visant à assurer le mieux-être de l'usager.
12. S'assure que les mesures de contrôle sont appliquées lorsque absolument nécessaires et en conformité avec la politique de l'établissement.
13. S'assure de la tenue et du bon déroulement des activités thérapeutiques.
14. S'assure que la planification du congé est débutée dès l'arrivée de l'usager.
15. Coordonne les activités reliées aux différents suivis de la clientèle.
16. Favorise l'application des normes de soins visant à faire respecter les droits de l'usager / famille.
17. Contribue, en partenariat, à la gestion des activités cliniques dans lesquelles elle est engagée avec le personnel infirmier et autres professionnels de la santé.
18. S'assure de la tenue de rencontres cliniques et/ou interdisciplinaires, y participe ou en assure l'animation.
19. Favorise, chez le personnel infirmier, l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés cliniques lui permettant ainsi d'intervenir dans des situations complexes de soins.
20. Identifie les besoins de formation du personnel, participe à la planification et à la dispensation de formation auprès du personnel infirmier en regard des programmes de soins et des programmes d'enseignement.
21. Participe à l'élaboration et à la diffusion des protocoles, des ordonnances collectives, des méthodes de soins et autres.
22. Assure la production de rapports quant aux activités tenues sous sa responsabilité.
23. Initie et facilite les relations entre les professionnels de la santé en vue de favoriser l'intra et l'interdisciplinarité.
24. S'inspire des résultats de recherche pour orienter et influencer l'avancement de la pratique infirmière.
25. Applique les instruments d'évaluation de soins (AUDIT) et participe à l'identification et à l'application des mesures correctrices requises
26. Soutient et participe à l'évaluation du personnel infirmier et intervient auprès d'eux.
27. Conçoit et élabore des programmes d'enseignement et s'assure de leur diffusion auprès de la clientèle en fonction des besoins identifiés.
28. Participe et favorise l'implantation des orientations en soins infirmiers et des stratégies d'intervention en tenant compte des dimensions d'efficacité et d'efficience.
29. Veille au maintien et au développement des compétences et de l'amélioration continue de la qualité des soins et des services, y compris l'évaluation collective et individuelle de la pratique
30. S'assure, en partenariat, du respect des perspectives infirmières et normes de pratique, des politiques et procédures de même que des normes et critères de compétence des différents professionnels de la direction des soins infirmiers et de la qualité.
31. Fournit au gestionnaire de l'unité toutes les informations pertinentes à son travail.
32. Assure une saine gestion financière et matérielle.
33. Remplace le gestionnaire dans ses fonctions, lors de ses périodes de vacances et de ses absences régulières
34. Effectue toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat.

PRESTATION SÉCURITAIRE DES SOINS ET DES SERVICES

La personne travaillant auprès de la clientèle contribue à ce que l'environnement et les ressources matérielles du programme ou de l'unité répondent aux normes de qualité et signale toute situation problématique à qui de droit. Il applique les programmes de gestion des risques et d'amélioration continue de la qualité tels que la prévention des infections, le PDSB, les chutes, etc.

De façon générale :

- Prends connaissance de la politique de gestion des risques ;
- Prends connaissance du formulaire de déclaration des incidents et accidents ;
- Avise immédiatement le supérieur immédiat lorsqu'une mesure, technique, procédure ou politique n'a pas été suivie de façon partielle ou lorsque survient un incident ou un accident entraînant ou pouvant potentiellement entraîner des conséquences négatives pour la sécurité des soins et services offerts à un usager, résident ou collègue de travail et si requis, complète le formulaire de déclaration d'incident et accident prévu lorsque de telles situations se présentent ;
- Assure l'application des mesures, techniques, procédures et politiques mises en place pour assurer la protection et la sécurité des usagers, résidents et collègues de travail dans tous les aspects de son travail et ce, dans le cadre des tâches définies par le titre d'emploi ;
- Propose des modifications dans les façons de faire les tâches à effectuer pour améliorer de façon continue le niveau de protection et de sécurité de soins et services pouvant être assurés aux usagers et résidents.

De manière plus spécifique, selon le titre d'emploi :

- S'assure que les aires de circulation soient sécuritaires ;
- S'assure que l'environnement, le matériel, l'équipement répondent aux normes de sécurité ;
- Signale tout matériel défectueux ;
- Signale toute situation à risque ;
- Veille à l'application des mesures d'hygiène de base et de prévention et contrôle des infections ;
- Connaît et applique le plan des mesures d'urgence ;
- Voit à la propreté et à la salubrité des lieux ;
- Assure l'évaluation et la surveillance de la condition de l'utilisateur considéré à risque;
- S'assure que les surveillances des usagers à risque sont faites en conformité aux normes établies;
- S'assure que tous les effets personnels de l'utilisateur sont rassemblés et bien identifiés lors de l'arrivée, du transfert ou du congé de l'utilisateur ;
- S'assure que tout objet dangereux a été retiré chez les usagers à risque ;
- S'assure que les normes et standards de pratiques professionnelles soient respectés ;
- Applique les manœuvres de RCR selon les normes établies.

PROFIL DE COMPÉTENCES

Formation académique

Baccalauréat en sciences infirmières.

Expérience

Doit détenir (2) deux années d'expérience en psychiatrie, dont (1) une année dans un poste de supervision clinique et de soutien aux intervenants.

Appartenance à un ordre professionnel

Doit détenir un permis d'exercice valide de l'O.I.I.Q.

Habilités

Capacité de travailler en équipe
Habilités à transférer ses connaissances
Communications interpersonnelles efficaces et respectueuses
Diplomatie
Leadership mobilisateur
Autonomie
Capacité à résoudre des situations complexes
Esprit d'analyse et de synthèse développé
Excellentes habilités de concertation et de communication
Solide jugement en matière de gestion clinique